

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 2 mars 2022

Agression en détention d'Yvan Colonna

A la suite de l'agression en détention d'Yvan Colonna, le procureur de la République de Tarascon communiquera dans la journée sur l'enquête pénale qu'il a initiée.

A la demande du Premier ministre, dans le cadre du décret n° 2020-1293, l'inspection générale de la justice va être saisie ce jour pour faire toute la lumière sur les conditions de cette agression d'une particulière gravité.